

CPJEPS

(remplace le BAPAAT)

Animateur d'activités et de vie quotidienne

MONTPELLIER

12 OCTOBRE 2020

30 JUIN 2021

Dates à retenir :

- Information collective : 8 septembre 2020 à 10h
- Dépôt des dossiers d'inscription et épreuves de sélection : septembre 2020
- Entrée en formation : 12 octobre 2020
- Fin de formation : 30 juin 2021

Tarifs

Frais d'inscription : 80€
Frais pédagogique : 5775€

Renseignements et inscriptions :

CEMEA Occitanie
501 rue Métairie de Saisset
CS 10033
34078 Montpellier cedex 3

Tél. : 04 67 50 46 00

accueil@cemea-occitanie.org

www.cemea-occitanie.org

Les objectifs de la formation

Le CPJEPS AAVQ est un diplôme d'Etat homologué au niveau V (CAP/BEP/BEPC) / niveau 3 selon la nouvelle nomenclature européenne. La possession du CPJEPS mention AAVQ atteste que son titulaire est capable de :

- Participer au projet et à la vie de la structure;
- Animer des temps de vie quotidienne de groupes;
- Concevoir et animer des activités en direction d'un groupe.

Les débouchés

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce ses activités dans :
- Le secteur public : municipalités (service enfance, jeunesse, sports) et tout particulièrement dans les Accueil Collectifs de Mineurs,
- Les secteurs associatifs et privés : associations, centre social, maison de quartier. Entreprises de loisir.

Code RNCP : 32369

Le public concerné

La formation s'adresse aux personnes souhaitant acquérir un premier niveau de qualification dans l'animation professionnelle, qu'elles soient demandeurs d'emploi, professionnels de l'animation en poste, ou en reconversion professionnelle.

Les + de cette formation

+ Pas d'exigence préalable de diplôme ou d'expérience à l'admission en formation

+ La personne titulaire du CPJEPS mention "Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne" obtient l'UC 4 du BPJEPS spécialité "Animation" mention "Loisirs Tous Public"

+ Une formation accessible aux personnes en situation de handicap, avec un parcours individualisé de formation, une équipe de formateurs qualifiés, un référent handicap au sein du Centre de Formation

+ Le CPJEPS AAVQ, permet de se présenter au concours de la fonction publique territoriale d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe



La formation

La formation CPJEPS est organisée en alternance sur 8 mois :

- 525 h en centre de formation
- 525 h en structure professionnelle sous tutorat pédagogique.

La démarche de formation privilégie les méthodes actives qui placent les stagiaires en situation d'activités, de projet et de coopération. Cette formation, principalement dispensée en présentiel, intègre des temps de formation à distance.

Le programme du CPJEPS AAVQ

Le programme de formation est organisé en 4 unités capitalisables :

- UC1 : participer au projet et à la vie de la structure
- UC2 : animer les temps de vie quotidienne de groupe
- UC3 : concevoir des activités en direction d'un groupe
- UC4 : animer des activités

Un module de positionnement permet de définir, en début de formation, le parcours individualisé de chaque stagiaire.

Le CPJEPS AAVQ est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) via l'obtention des 4 UC (ou Unités Capitalisables).

1 épreuve (dossier + épreuve orale) valide les UC1 et UC2.

1 épreuve (dossier + mise en situation + entretien) valide les UC3 et UC4.

Modalités d'accès en formation et prérequis

Pas d'exigence préalable de diplôme ou d'expérience à l'admission en formation

Réussir les épreuves de sélection :

- Prendre contact avec les CEMEA en appelant le 04 67 50 46 00
- Participer à une réunion d'information collective
- Déposer un dossier de candidature
- Participer à la journée de sélection : un écrit de 1h et un entretien de 20 mn

Le financement de la formation

Cette formation est éligible au CPF : Code 311047

Vous êtes demandeur d'emploi : votre formation peut être financée dans le cadre du programme régional de formation (PRF) de la région Occitanie. Bon de commande PRF : 19Q05381646_4

Vous êtes dans une autre situation: de nombreuses aides sont possibles. Contactez nous!

CGV : <https://cemea-formation.com/CGV/>

Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :	Méthodes mobilisées
Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations. Favoriser le développement des liens sociaux.	Une conception et une pratique de la formation en alternance L'utilisation de méthodes d'éducation active
Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.	La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation
Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.	L'aide au développement d'une identité professionnelle et d'un projet professionnel
Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.	La mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés
Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.	L'utilisation du numérique et de la FOAD dans la formation
Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous,	L'accès à la plateforme de ressources en ligne Yakamédia
Sensibiliser les personnes au vivre ensemble et à l'interculturel.	La mise en place de démarches d'accompagnement culturel durant la formation